Etablissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Prestations nécessaires à l'établissement des actes de transfert des biens immobiliers de l'Etat à l'université de XXXX |  |
|  | REGLEMENT DE LA CONSULTATION |  |

Numéro de consultation : SAJ-25-01-MS-XX **(A COMPLETER)**

Procédure de passation : **Marché subséquent passé sur le fondement de l’accord-cadre SAJ-25-01**

[Article 1 - ACHETEUR 3](#_Toc187746059)

[Article 2 - OBJET DE LA CONSULTATION 3](#_Toc187746060)

[Article 3 - PERIMETRE DE LA CONSULTATION 3](#_Toc187746061)

[Article 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3](#_Toc187746062)

[4.1 Procédure de passation 3](#_Toc187746063)

[4.2 Allotissement 3](#_Toc187746064)

[4.3 (A COMPLETER/MODIFIER) Forme et étendue du Marché subséquent 3](#_Toc187746065)

[4.3 Durée du marché subséquent 3](#_Toc187746066)

[4.4 Lieu d'exécution 4](#_Toc187746067)

[4.5 Variantes 4](#_Toc187746068)

[4.6 Prestations supplémentaires éventuelles 4](#_Toc187746069)

[4.7 Marchés de prestations similaires 4](#_Toc187746070)

[Article 5 - INFORMATION DES CANDIDATS 4](#_Toc187746071)

[5.1 Contenu des documents de la consultation 4](#_Toc187746072)

[5.2 Coordonnées de la personne pouvant renseigner les candidats 4](#_Toc187746073)

[5.3 Modalités de retrait et de consultation des documents 4](#_Toc187746074)

[5.4 Modification de détail des documents de la consultation 5](#_Toc187746075)

[5.5 Questions - Réponses 5](#_Toc187746076)

[5.6 Visite sur site 5](#_Toc187746077)

[Article 6 - CANDIDATURE 5](#_Toc187746078)

[Article 7 - PRECISIONS SUR LA SOUS-TRAITANCE 6](#_Toc187746079)

[7.1 Tâches essentielles 6](#_Toc187746080)

[Article 8 - OFFRE 6](#_Toc187746081)

[8.1 Présentation de l'offre 6](#_Toc187746082)

[8.2 Examen des offres 6](#_Toc187746083)

[8.3 Durée de validité des offres 7](#_Toc187746084)

[Article 9 - MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS 7](#_Toc187746085)

[9.1 Date et heure limites de réception des plis 7](#_Toc187746086)

[9.2 Conditions de transmission des plis 7](#_Toc187746087)

[Article 10 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT 9](#_Toc187746088)

[10.1 Documents à fournir 9](#_Toc187746089)

[10.2 Mise au point 9](#_Toc187746090)

[10.3 Signature du marché subséquent 9](#_Toc187746091)

[Article 11 - LANGUE 9](#_Toc187746092)

[Article 12 - CONTENTIEUX 10](#_Toc187746093)

# ACHETEUR

Etablissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

A Compléter

Adresse de l'université

identité du RPA

...

# OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché susbéquent a pour objet la réalisation de prestations nécessaires à l'établissement des actes de Transfert des biens immobiliers de l’Etat aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Il concerne  l’accord-cadre relatif aux prestations notariales

Le marché subséquent porte sur des prestations de Services

# PERIMETRE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est conclu sur le fondement de l'accord-cadre SAJ-25-01-Dévolution permettant aux adhérents de l'Amue de recourir aux prestations nécessaires à l'établissement des actes notariés de transfert de propriété dans le cadre de la dévolution prévue à l'article L.719-14 du code de l'éducation.

**préciser volumétrie du patrimoine .** ....(**A COMPLETER)**

**éléments factuels**....(**A COMPLETER)**

# CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## Procédure de passation

Le marché subséquent est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

## Allotissement

Le marché subséquent n'est pas alloti.

## (A COMPLETER/MODIFIER) Forme et étendue du Marché subséquent

Le présent marché est mono-attributaire

Le présent marché est forfaitaire

Le marché subséquent est exécuté par l'émission de bons de commande**.**

## Durée du marché subséquent

Le marché subséquent est conclu pour une durée de .(**A COMPLETER)** hors reconduction(s) éventuelle(s).

La durée du marché subséquent court à compter de sa date de notification.

Le marché subséquent ne fait l'objet d'aucune reconduction. .(**A COMPLETER/MODIFIER)**

## Lieu d'exécution

Les prestations s'exécutent indifféremment dans les locaux des titulaires ou au sein de l'établissement.

Afin de permettre l'accomplissement de la mission, l'établissement s'engage à permettre un accès total à l'ensemble des bâtiments et emprises concernées.

## Variantes

### Variantes à l’initiative des soumissionnaires

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter de variantes à leur initiative.

## Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

## Marchés de prestations similaires

L'acheteur pourra négocier, avec le titulaire, sans publicité préalable et sans mise en concurrence, un marché de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique. Lorsqu’un tel marché public est passé par le pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle le nouveau marché public peut être conclu ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché subséquent initial.

# INFORMATION DES CANDIDATS

## Contenu des documents de la consultation

Les documents de la consultation mis à disposition sont les suivants :

* le présent règlement de consultation
* L’acte d’engagement de l’accord-cadre 25-01-Devolution ;
* le cahier des clauses particulières de l’accord-cadre
* l’annexe financière du CCP
* l’annexe cadre de réponse technique du CCP
* Le présent CCP du marché subséquent à l’accord-cadre valant acte d'engagement et son annexe financière à compléter

## Coordonnées de la personne pouvant renseigner les candidats

(**A COMPLETER** avec les coordonnées de l'acheteur)

## Modalités de retrait et de consultation des documents

Les documents sont accessibles par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

Ils peuvent également être retirés, les jours ouvrés, à l'adresse et aux horaires d'ouverture suivants :

Entité administrative : **A COMPLETER**

Point de contact : **A COMPLETER**

Courriel(s) : A COMPLETER

Horaires d'ouverture : **A COMPLETER**

Adresse postale : **A COMPLETER**

Ville : A COMPLETER

Pays : A COMPLETER

Téléphone :  **A COMPLETER**

Télécopie : **A COMPLETER**

## Modification de détail des documents de la consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard (A COMPLETER - exemple 6 jours) avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

En cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions prévues à l'article R.2151-4 du Code de la commande publique.

## Questions - Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : https://www.marches-publics.gouv.fr.

ou sur le support suivant: **(A COMPLETER)**

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats au plus tard, 6 jours, avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Le cas échéant, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions susmentionnées.

## Visite sur site

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats doivent obligatoirement visiter le site.

Pour procéder à cette visite, les candidats doivent contacter : (**A COMPLETER** avec les coordonnées du service et de l'agent Référent)

Numéro de téléphone : **(A COMPLETER)**

Adresse électronique : **(A COMPLETER)**

A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation.

L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire sera éliminée.

# CANDIDATURE

Les candidats ont été sélectionnés dans le cadre de la procédure de l’accord-cadre SAJ-25-01-Dévolution

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

# PRECISIONS SUR LA SOUS-TRAITANCE

## Tâches essentielles

Les tâches essentielles suivantes doivent être exécutées par le titulaire et ne peuvent faire l'objet de sous-traitance : **(A COMPLETER)**.

# OFFRE

## Présentation de l'offre

L'offre du soumissionnaire comporte les pièces suivantes :

* L’acte d’engagement **(A MODIFIER SI BESOIN)**
* le CCP accompagné de l’annexe financière et de l’annexe technique
* le mémoire technique du candidat répondant au cahier des charges ;
* les noms et les qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché ;
* la demande d'acceptation des sous-traitants, le cas échéant, et d'agrément de leurs conditions de paiement ;
* la part des prestations que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter, notamment à des petites et moyennes entreprises.

L’acte d’engagement est signé après attribution du marché **(A MODIFIER SI BESOIN)**

## Examen des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

### Critères d'attribution des offres

Le marché subséquent est attribué au titulaire de accord-cadre SAJ-25-01-Dévolution candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution suivants :

Prix (30 à 40%) apprécié au regard :

* du prix global et forfaitaire de la mission et du taux de remise appliqué, incluant les débours envisagés

Valeur technique (50 à 65%) appréciée au regard de :

* l'organisation générale de la prestation et notamment la méthodologie de projet développée pour l'étude et l'organisation opérationnelle (personnels affectés spécifiquement au marché, leurs qualifications appréciées au vu des CV, diplômes ou titres et ancienneté,
* la méthode développée par le prestataire pour les prestations associées et notamment la méthodologie de recueil des données).

Délai d’exécution (5 à 10%)

La pondération de ces critères est exprimée sous la forme de fourchettes, Les Adhérents fixent la pondération effective dans le RC-type.  Les Adhérents doivent impérativement veiller, lors de la rédaction de leurs RC-type, à ce que la pondération totale des critères soit égale à 100%.

## Durée de validité des offres

Les offres sont valables **(A COMPLETER)** jours à compter de la date limite de remise des offres.

# MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

## Date et heure limites de réception des plis

Les plis devront être transmis avant le **(A COMPLETER)**. .

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées ci-dessus. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts.

Les plis et la "copie de sauvegarde" parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejetés.

## Conditions de transmission des plis

Seule la transmission par voie dématérialisée est acceptée.

Aucun envoi par télécopie ou courriel ne sera accepté.

### Par voie de dématérialisation

**(A MODIFIER LE CAS ECHEANT)**

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur le site (PLACE) : https://www.marches-publics.gouv.fr

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme:

* Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
* Assistance téléphonique ;
* Module d'autoformation à destination des candidats ;
* Foire aux questions ;
* Outils informatiques.

Les candidats ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, ***nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr***, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

* **Présentation des dossiers et format des fichiers**

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt , .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

* Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
* Macros ;
* ActiveX, Applets, scripts, etc.
* Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

* **Copie de sauvegarde**

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant les mentions suivantes :

* « Copie de sauvegarde » ;
* Intitulé de la consultation ;
* Nom ou dénomination du candidat.

### Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

# ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

## Documents à fournir

### Acte d’engagement

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché public fournit dans le délai fixé dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue, l'acte d'engagement (ATTRI1), transmis par le pouvoir adjudicateur, à compléter et à signer, le cas échéant par tous les membres du groupement d'opérateurs économiques.

La personne signataire doit avoir le pouvoir d'engager la société.

### Certificats

Conformément à l'arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession, et lorsque le profil d'acheteur le permet, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché subséquent, n'est pas tenu de fournir les certificats suivants :

* le certificat attestant la souscription des déclarations et paiements prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ;
* le certificat attestant de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L 243-15 du code de sécurité sociale délivré par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

En cas d'impossibilité de se procurer les certificats ci-dessus directement auprès des administrations ou organismes, l'acheteur en demande communication au soumissionnaire dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue. Le soumissionnaire établi à l'étranger produit des certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

## Mise au point

Il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché subséquent de clarifier les aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

## Signature du marché subséquent

Le marché subséquent est signé par le soumissionnaire retenu au moyen de l'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) qui lui est adressé par l'acheteur.

# LANGUE

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnées d'une traduction en français.

En cas de candidature sous forme de DUME, ce dernier doit être rédigé en français.

# CONTENTIEUX

Le tribunal compétent est le tribunal administratif de **(A COMPLETER en fonction du siège de l’établissement adhérent).**